

La Préfète

Auch, le 15 mai 2019

Madame le Maire,  
Monsieur le Maire,

A la suite de récentes alertes, l'agence Européenne de Sécurité Sanitaire des Aliments (EFSA) rappelle que « le lait cru peut contenir des bactéries nuisibles susceptibles d'entraîner des maladies graves notamment chez les nourrissons, les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes ayant un système immunitaire affaibli ».

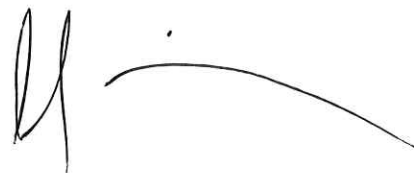
En France, l'ANSES a montré l'existence d'une particulière sensibilité pour les enfants de 0 à 5 ans au regard des risques de syndrome hémolytique et urémique (SHU), de salmonellose ou de campylobactériose qui sont des maladies causées par des germes pathogènes susceptibles d'être présents dans le lait cru.

Aussi, il apparaît important de rappeler aux gestionnaires de cantines que :

- le lait cru et les fromages au lait cru présentent un sur-risque important d'infection bactérienne chez l'enfant, surtout pour les moins de 5 ans. Ceux-ci ne doivent en aucun cas consommer ces produits.
- ces préconisations sont également valables pour les autres populations à risque (femmes enceintes ou personnes immunodéprimées),
- les qualités nutritionnelles et gustatives de ce type de produits ne doivent pas occulter le risque sanitaire.

Enfin, le cas échéant, en tant que responsable d'une cantine scolaire, il vous revient de veiller à la qualité des denrées que vous proposez. Vous trouverez en accompagnement de ce courrier une affichette rappelant ces règles pour diffusion auprès du personnel et des parents.

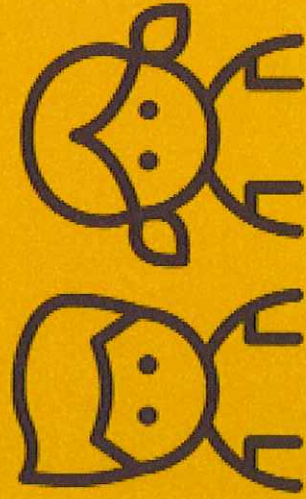
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Catherine SÉGUIN

# LE SAVIEZ-VOUS ?

Le lait cru peut présenter un risque important pour les jeunes enfants



\*Sauf fromages  
au lait cru à pâte  
pressée cuite  
ex. Gruyère, Comté,  
Emmental, Beaufort...

Les jeunes enfants et particulièrement  
ceux de moins de 5 ans ne doivent pas consommer  
de lait cru et de fromages au lait cru\*

**Vérifiez l'étiquette  
ou demandez conseil  
à votre commerçant**